

Marché de Noël



BULLETIN D'INSCRIPTION

Cette année, la ville de Masny, organise son Marché de Noël, le **samedi 03 décembre 2022**, sur la **Place BALAVOINE de 14h00 à 19h00**, en **collaboration avec les associations**. Les commerçants et exposants d'artisanat créatif sont les bienvenus.

Pour ce faire, il est impératif de **vous inscrire avant le 17 novembre 2022 en Mairie**, en remplissant le formulaire ci-dessous et de signer le règlement au dos.

Nom et Prénom :

Adresse:

Tél.: e.mail:

Chalets ou tonnelles seront mis à disposition des exposants, gratuitement par la ville, sous réserve du nombre de participants. Les premiers inscrits seront retenus.

Produits mis en vente :

.....

.....



REGLEMENT DU MARCHE DE NOEL DE MASNY

La ville de Masny organise son traditionnel Marché de Noël.

La commune souhaite par cet évènement mettre en avant, les métiers de bouche, les métiers d'arts et toutes les activités ou exposants en rapport avec la fête de Noël (décoration, bijouterie, arts de la table, jouets et jeux, artisanat du monde, vêtements, accessoires de mode, produits de beauté, parfumerie...)

La commune se charge de la campagne de communication et finance les prestations externes de cette journée, en collaboration avec les associations.

Pour sa bonne organisation, la municipalité demande à chaque exposant de remplir un dossier d'inscription. La commune se réserve le droit de refuser un exposant qui n'entrerait pas dans le cadre décrit ci-dessus ou par manque d'espace nécessaire à la vente. Les premiers inscrits seront retenus.

Modalités d'inscription:

L'inscription est gratuite. Elle se fait sur simple demande en mairie.

Chaque dossier devra comprendre:

- Le bulletin d'inscription complété avec le règlement signé
- Attestation de police d'assurance responsabilité civile en cours de validité

Organisation :

- L'installation des stands pourra se faire le vendredi après-midi de 13h30 à 17h30 ou le samedi matin à partir de 10h00. L'ouverture au public est prévue de 14h00 à 19h00 le samedi. Le rangement des stands sera possible à partir de 19h00.
- La participation engage les exposants à mettre en place une décoration agréable sur leur stand, dans l'esprit des fêtes de Noël.
- Les exposants devront être présents sur leurs stands durant toute la période d'ouverture au public. La municipalité décline toute responsabilité en cas de dégradations ou vols des objets exposés. Les exposants sont seuls responsables de leurs articles.
- La municipalité garde le libre choix de l'attribution des emplacements délivrés lors de la réunion d'organisation, prévue à cet effet (invitation envoyée par courrier après réception du dossier d'inscription). Chaque année la municipalité autorise une association masnysienne ou un commerçant masnysien à mettre en place une buvette et ou une restauration. La municipalité se réserve également le droit d'attribution de cette prestation .

Conditions d'annulation:

La municipalité se réserve le droit d'annuler, pour motif impérieux, la manifestation.

RGPD :

Les informations collectées dans le cadre de la présente inscription font l'objet d'un traitement de gestion des autorisations de communication par le service communication de la commune de Masny, dont le responsable de traitement est Monsieur le Maire.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel et à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez des droits suivants sur ces données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Pour exercer ces droits, adressez-vous au délégué à la protection des données à l'adresse suivante : rgpd@cdg59.fr. Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL via www.cnil.fr

Je soussigné....., atteste avoir pris connaissance du présent règlement.

Fait à :

Le:.....

Signature: